



COMPTE RENDU
Entrevue à l'inspection générale
7 novembre 2011
31/33 rue de la Fédération – PARIS

Pour l'APROTECT

Jean-Mary CABAJ, Didier MICHAUX, Michel PRIOU, Christian RUCKLY.

Inspecteurs généraux

Jean-Pierre COLLIGNON (IGEN STI), Françoise GUILLET (IGEN Biotechnologie et secteur médico-social), Norbert PERROT (Doyen IGEN STI), Dominique TARAUD (IGEN STI).

Début vers 14 heures 20.

Didier MICHAUX remercie les inspecteurs généraux de nous recevoir. Nous sommes là pour exprimer la déception d'une grande majorité des collègues par rapport à la circulaire 2011-056. Elle est parue pendant que les chefs de travaux étaient occupés par les examens. Cette déception vient de ce que les préconisations du groupe de travail pour l'élaboration de la circulaire n'aient pas été suivies par le cabinet du ministre et ce qui fâche est l'interprétation qui en est faite par les rectorats, notamment pour ne plus payer d'HSA. En ce qui concerne la formation initiale, dès 1991, pas grand-chose a été fait.

C'est pourquoi l'APROTECT propose trois actions :

- se limiter à 39 heures hebdomadaires et à l'amplitude de l'année scolaire,
- refuser de signer la lettre de mission,
- refuser les missions d'organisation d'examens à l'extérieur de l'établissement.

Dans les académies, des assemblées générales ont eu lieu et vont avoir lieu prochainement souvent sous l'égide commune SNPCT/APROTECT. Je crains que certains collègues traînent les pieds pour la mise en place de la réforme du baccalauréat STI2D.

Le ministre a demandé aux recteurs de revenir au régime indemnitaire d'avant la circulaire mais les blocages restent en place dans les académies.

Un recteur a demandé à Jean-Pierre COLLIGNON quel est l'esprit de la circulaire. Pour ce dernier, il n'était pas question de supprimer les HSA. En ce qui concerne la formation des chefs de travaux, il y a un flottement entre les compétences de la DGRH et de la DGESCO. La lettre de mission, elle, doit relever du chef d'établissement et de l'inspection.

Didier MICHAUX rappelle qu'à l'APROTECT nous nous sommes battus pour que les HSA soient transformées en revalorisation de l'indemnité.

Pour Norbert PERROT, beaucoup de choses sont décentralisées, les recteurs ont donc plus de liberté, ce qui fait qu'il y a des interprétations académiques différentes. Un recteur a d'ailleurs dit à Dominique TARAUD qu'ils ne sont pas toujours d'accord entre eux.

Norbert PERROT déclare que l'inspection générale tient beaucoup à la réussite de la réforme du baccalauréat STI2D et que sa sympathie va aux chefs de travaux.

Ce qui inquiète le plus Michel PRIOU, c'est le manque d'ambition de la circulaire 2011-056 par rapport à la fonction. Ce texte coupe le lien avec l'inspection et baisse l'attractivité de la fonction. Le régime indemnitaire est très dépendant du chef d'établissement. D'aucuns se demandent à quoi peut servir un chef de travaux pour la série STI2D qui s'approche des séries générales. Il y a un manque de prospective.

Jean-Pierre COLLIGNON assure que l'inspection générale préférerait réafficher que le chef de travaux ne soit ni professeur ni personnel de direction.

C'est un message que Norbert PERROT peut relayer auprès du cabinet du ministre. L'aspect pédagogique est fondamental. Pourtant, les chefs de travaux l'ont un peu abandonné. Ils ne sont pas assez présents pour accompagner les enseignants. Actuellement, par exemple, il faut accompagner les professeurs dans la réforme du baccalauréat STI2D.

Le lien avec l'inspection est fondamental pour Françoise GUILLET et Dominique TARAUD déclare que les inspecteurs territoriaux ne peuvent rien sans les chefs de travaux.

Les divergences entre l'inspection et les personnels de direction existent, d'après Michel PRIOU, il faut que nous gardions la double tutelle, notamment pour la signature de la lettre de mission.

A la question : que faire avec cette circulaire, Jean-Pierre COLLIGNON répond que ce n'est qu'une circulaire et non un décret ou un arrêté.

Didier MICHAUX rappelle qu'à l'origine, la limitation à quatre HSA avait été mise en place pour limiter certains abus. Pour Jean-Mary CABAJ, il est souvent impossible d'effectuer des HSA devant l'ampleur des autres missions, notamment dans un grand lycée.

Il y a un travail d'information pour les baccalauréats STI2D et STD2A à faire auprès des collègues et personnels des collèges pour Didier MICHAUX.

Norbert PERROT précise qu'il existe maintenant au collège une volonté de s'informer car pendant longtemps, la technologie au collège était fermée. L'inspection générale est en train de mettre en place un continuum de la formation en technologie depuis l'école primaire par le socle commun de connaissances et de compétences.

Dominique TARAUD : les professeurs de technologie en collège ont travaillé sur beaucoup de thèmes. Si les chefs de travaux interviennent en collège, il faut continuer à rester enseignants.

Michel PRIOU a parlé avec plusieurs recteurs de l'académie de Versailles et en est arrivé à imaginer des chefs de travaux travaillant dans un réseau d'établissements sur une zone donnée, mais la circulaire présente une absence de prospective.

Mais cela ne correspond pas à un statut pour Dominique TARAUD.

Didier MICHAUX rappelle que la modification du terme chef de travaux avait été étudiée par le groupe de travail mais rien n'a changé avec la publication de la circulaire.

Pour Michel PRIOU, il y a aussi le volet développement vers les acteurs économiques qui risque de nous éloigner de notre coloration pédagogique. Le manque d'attractivité est un autre problème, peu d'agrégés sont attirés par la fonction.

Jean-Mary CABAJ, chef de travaux depuis 1984 note que certains candidats à la fonction le sont par fuite et non par conviction. Michel PRIOU ajoute qu'il est alors difficile de mobiliser ce profil de collègue.

Jean-Pierre COLLIGNON pense qu'il faut d'abord supprimer la distinction entre chef de travaux de lycée professionnel et chef de travaux de lycée technologique.

Jean-Mary CABAJ sait que des collègues effectuent bien des heures devant élèves, mais ils ne sont pas sûrs d'être payés.

Comme il y a des disparités entre les académies, Dominique TARAUD pense qu'il existe des académies où il n'y a pas de problèmes de HSA.

Michel PRIOU prévient que des circulaires académiques sont parues depuis que les inspecteurs généraux ont été en visite dans les académies. L'absence de vision prospective n'a pas trop gêné les chefs de travaux, mais c'est plutôt lorsqu'il y a eu des attaques au porte-monnaie.

Jean-Pierre COLLIGNON revient sur la formation. Pour lui, le problème provient de ce que personne, au ministère, ne s'est approprié le dossier et chacun pense que c'est l'autre qui s'en occupe.

Dominique TARAUD et Jean-Pierre COLLIGNON quittent la salle pour une autre réunion.

Nous sommes actuellement dans une situation de décentralisation, reprend Norbert PERROT. Les disparités apparaissent donc avec plus d'importance entre académies. Il n'y a pas de volonté de mal faire mais plutôt de l'ignorance et une mauvaise perception des choses. La circulaire peut encore bouger.

Michel PRIOU craint que la réaction des collègues contre le régime indemnitaire risque de cacher les problèmes réels. Attention aux problèmes pédagogiques.

Norbert PERROT note que s'il n'y a pas de chefs de travaux dans les établissements mettant en place une formation au baccalauréat STI2D, il y a quand même besoin d'un professeur coordonateur. L'inspection générale attend des chefs de travaux un accompagnement pédagogique sur la réforme STI2D. Là où la réforme a bien été mise en place, cela a bien fonctionné. Ce n'est pas le cas quand ce n'est pas bien préparé. Il faut donc travailler à cette réforme pour la défendre.

Michel PRIOU : c'est pourquoi nous voulions vous en parler.

Ce qui inquiète Jean-Mary CABAJ, c'est que malgré qu'il soit en fin de carrière, il a l'impression d'être le seul à défendre l'enseignement technologique.

Norbert PERROT va faire remonter nos demandes et remarques au ministre.

Fin vers 15 heures 15.

Rédigé par Christian RUCKLY